

SEANCE DU 29 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à vingt heures trente le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Pascal SUARD.

Présents : Mrs. SUARD, LAGNEAU, HAIMET, BRIERE, SUCAUD, CHAPERON, BLANVILLAIN
Mmes : RETAILLE F., PINGAULT, RETAILLE C.,

Absente excusée : Mme Sylvie CHEMIN.

Mr. BRIERE a été désigné secrétaire.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Délibération n° 2017.29.03.01

Le compte administratif 2016 se présente ainsi :

Section de fonctionnement :

- Total dépenses	74 576.96 €
- Total recettes	113 811.74 €
- Excédent de clôture	39 234.78 €

Section d'investissement

- Total dépenses	29 189.40 €
- Total recettes	8 953.13 €
- Déficit de clôture	- 20 236.27 €

VOTE DU BUDGET 2017

Délibération n° 2017.29.03.02

Le budget 2017 s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

- **section de fonctionnement : 422 745 €.**
- **section d'investissement : 96 262 €.**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Délibération n° 2017.29.03.03

Monsieur le Maire propose de ne pas baisser le taux des quatre taxes cette année.

Après vote, le résultat donne :

- 9 voix : pour la baisse des taux,
- 1 voix : contre la baisse des taux

Le conseil municipal décide de baisser les taux et vote les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 7.00 %,
- Taxe foncière (bâti) : 7.39 %,
- Taxe foncière (non bâti) : 19,81 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 0 %.

Cette baisse de taux génère une baisse de recette pour l'ensemble de la commune de 4 950 € qui sera compensée à somme égale par la Cdc.

INDEMNITE DES ELUS

Délibération n° 2017.29.03.04

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
Décide avec effet au 1^{er} janvier 2017 :

De fixer le montant des indemnités du maire et des adjoints comme suit :

- **le Maire** : 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- **1^{er} Adjoint** : 6.60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- **2^{ème} Adjoint** : 5% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

CHANGEMENT DE GRILLE INDICIAIRE : SECRETAIRE

Délibération n° 2017.29.03.05

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la modification du poste de secrétaire
De 14/35^{ème} à 10/35^{ème} de temps de travail et valide le changement de catégorie en tant
qu'adjoint principal de 1^{ère} classe.

TRI SELECTIF

Le tri sélectif sera déplacé sur le parking de la mairie et le bac à ordures sera placé dans la cour de la mairie près du portail.

SUBVENTION ECOLE DES SOURCES

Délibération n° 2017.29.03.06

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser la somme de 50 euros pour deux enfants de la commune scolarisés à l'Ecole des Sources de Moulins la Marche.

DIVERS

Commémoration du 8 mai à 9 heures,
Repas des anciens : dimanche 12 novembre 2017,
Arbre de Noël : samedi 9 décembre 2017.



Handwritten signatures of council members. One signature is clearly legible as 'HAINEST. D'.'



Handwritten signatures of council members, including a large signature that appears to be 'R. Wera'.